

Fiche d'information

sur la participation financière
des élèves et stagiaires à la restauration

Du 1^{er} février 2026 au 31 juillet 2026



Quels repas dois-je payer et à quel prix ?

► 1. Élèves en formation statutaire préalable à la titularisation

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formations initiales classiques (DSP, DIP, CPIP, SVT, CP) — Tour extérieur DSP

- **Petit-déjeuner payant : 1,78 € (pour une formule)**
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 1,50 €.
- **Déjeuner gratuit (1 plat principal et 2 composantes).**
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 1,50 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 4,10 €.
- **Dîner payant : 3,46 € (1 plat principal et 1 composante).**
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 1,50 €.
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 4,10 €.

► 2. Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnelle tout au long de la vie

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formation d'adaptation à la prise de fonction [FAPF] (filière administrative et technique, EJ, ERIS, MC, EPM, QM, SEP-RIEP, CE et DF SPIP, enseignants...) — Formation moniteurs de sport — Formation des formateurs et responsables de formation — Formation brigadier-chef — Liste d'aptitude capitaines, DIP — Examen professionnel capitaines, DIP.

- **Petit-déjeuner payant : 2,78 € (pour une formule)**
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 1,50 €.
- **Déjeuner gratuit (1 plat principal et 2 composantes ou 3 composantes pour le menu sportif).**
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 1,50 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 4,10 €.
- **Dîner gratuit (1 plat principal et 1 composante ou 2 composantes pour le menu sportif).**
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 1,50 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 4,10 €.

► 3. Auditeurs de la classe Prépas-Talents

- **Gratuité de l'ensemble des repas :** dans la limite de la formule pour un petit déjeuner, d'1 plat principal et 2 composantes pour le déjeuner et d'1 plat principal et 1 composante pour le dîner.
- **Petit-déjeuner :** Chaque composante supplémentaire sera facturée 1,50 €.
- **Déjeuner et dîner :** Chaque composante supplémentaire sera facturée 1,50 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 4,10 €.

► 4. Formateurs internes occasionnels (FIO), intervenants extérieurs

- **Gratuité de l'ensemble des repas** : dans la limite de la formule pour un petit déjeuner, d'1 plat principal et 2 composantes pour le déjeuner et d'1 plat principal et 1 composante pour le dîner.
- **Petit-déjeuner** : Chaque composante supplémentaire sera facturée 1,50 €.
- **Déjeuner et dîner** : Chaque composante supplémentaire sera facturée 1,50 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 4,10 €.

Quand s'appliquent ces nouveaux tarifs ?

Ces tarifs s'appliquent du **1 février 2026 au 31 juillet 2026** durant l'intégralité de chaque cycle de formation, week-ends compris.

Combien paierai-je mon repas lorsque je serai en congés ?

Lors de leurs congés annuel, les élèves ne bénéficient pas de la participation financière à la restauration, exceptés dans les situations suivantes :

Élèves en formation initiale préalable à la titularisation

Sous conditions cumulatives que les ayants-droits restent hébergés sur site durant la période considérée et bénéficient de l'accompagnement CoSSE ou que leur situation ait été reconnue en précarité par l'assistante de service social.

Auditeurs de classe Prépa-Talents

Sous condition que les ayants-droits restent hébergés sur site durant la période considérée.

Prix Sodexo :

Prix repas congés annuels : **Prix petit déjeuner** : 2,78 €

Déjeuner, dîner : 6,50 € (1 plat et 2 accompagnements)

Comment puis-je payer mes repas ?

Très simplement par carte bancaire sans contact ou par approvisionnement de mon badge ÉNAP.

Puis-je consommer sur le campus un dîner acheté à l'extérieur ?

Oui, au sein du local restauration de la ferme de Trenque, ouvert 24h/24, vous pouvez y stocker et y faire réchauffer votre nourriture. L'accès s'effectue grâce à la carte de votre chambre.

Il est interdit de cuisiner dans les chambres.

Le prix payé est-il le prix net ?

Non. Les élèves en formation statutaire préalable à la titularisation bénéficient d'une subvention ÉNAP éducation pour la santé de 1 € dans le cadre du petit-déjeuner.

Ils bénéficient également d'une subvention ministérielle (DRHAS) de 1,62 € dans le cadre du dîner.

Tableau synthétique

1. Élèves en formation statutaire préalable à la titularisation

petit-déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %		
coût élève	coût ÉNAP	coût élève	coût ÉNAP	coût élève	coût ÉNAP	sub-vention DRHAS	coût élève	coût ÉNAP	% élève	% ÉNAP	% DRHAS
1,78 €	1,00 €	0,00 €	12,47€	3,46€	0 €	1,62€	5,24 €	13,47€	25,8%	66,2%	8%

2. Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnelle tout au long de la vie

petit-déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût ÉNAP	coût élève	coût ÉNAP	coût élève	coût ÉNAP	sub-vention DRHAS	coût élève	coût ÉNAP	% élève	% ÉNAP
2,78 €	0,00€	0,00 €	12,47€	0,00 €	5,39€	0,00 €	2,78 €	17,86€	13,5%	86,5%

Retrouvez ici l'offre SODEXO

